

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



**Règlement des séries de
compétitions de la Coupe du monde
FIG de Parkour**



2019-2020

V.3.1 février 2019

Table

Art. 1	Principes généraux.....	3
Art. 2	Droits et avantages des compétitions de Parkour de Coupe du monde FIG.....	3
Art. 3	Attribution des compétitions de Coupe du monde	4
Art. 4	Règles et règlements.....	4
Art. 5	Format de compétition, participation et programme.....	4
Art. 5.1	Qualifications:	4
Art. 5.2	Finales	4
Art. 5.3	Compétition programme	5
Art. 5.4	Ateliers de travail et leçons de formation.....	6
Art. 6	Invitation.....	6
Art. 7	Inscription et taille des délégations	6
Art. 8	Délais d'inscription.....	6
Art. 9	Obligations financières des Fédérations participantes et ET de la FIG	6
Art. 10	Dotations en espèces	7
Art. 11	Jury et délégué technique FIG	8
Art. 12	Oobstacles.....	8
Art. 13	Service de notations et de résultats	8
Art. 14	Droits de télévision et marketing	9
Art. 15	Formulaire médical d'annonce de blessure	10
Art. 16	Contrôle de dopage.....	10
Art. 17	Attribution des points de Coupe du monde comptant pour le classement de Coupe du monde.....	10
Art. 18	Vainqueur annuel de la Série de Coupe du monde.....	11

ART. 1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

En 2019, une série de Coupe du Monde FIG aura lieu chaque année (Parkour Speed-run et Freestyle) avec trois compétitions qui se dérouleront entre avril et juin. Deux de ces trois compétitions sont organisées en coopération avec FISE à l'occasion des World Action Sports Festivals à Hiroshima (JPN), Montpellier (FRA). Sont également au programme de ces festivals des sports urbains tels que le BMX Freestyle Park, le Skateboard, le MTB Slopestyle, le BMX Freestyle Flatland, le Roller, l'escalade sportive et autres, organisés en coopération avec les FI respectives.

Les 2 meilleurs résultats obtenus lors de 3 compétitions de chaque année sont pris en compte pour déterminer le vainqueur de la série annuelle de Coupe du monde.

Les compétitions de Coupe du monde sont organisées dans des villes et des sites connus et attrayants avec une couverture télévisée garantie. L'objectif visé consiste à donner de la visibilité aux meilleurs athlètes dans un cadre intéressant tant pour les médias que pour les spectateurs. Dans la mesure du possible, ces compétitions seront organisées chaque année dans les mêmes villes et aux mêmes dates.

A chaque compétition les athlètes ont la possibilité d'obtenir des prix en espèce et des points de Coupe du monde. Des classements de Coupe du monde séparés seront établis chaque année pour speed-run et pour freestyle.

ART. 2 DROITS ET AVANTAGES DES COMPÉTITIONS DE PARKOUR DE COUPE DU MONDE FIG

- Chaque compétition peut utiliser le titre officiel de "Compétition de Coupe du monde Parkour FIG"
- Chaque compétition génère des points pour le classement des concours de la Coupe du monde.
- Chaque compétition est élevée au titre de manifestation officielle de la FIG.
- Chaque compétition figure au calendrier des manifestations officielles de la FIG.
- Les dates des manifestations sont protégées par la FIG.
- Chaque compétition est annoncée dans le magazine officiel de la FIG *World of Gymnastics*
- Chaque compétition est publiée sur le site internet officiel de la FIG (www.gymnastics.sport)
- Les Directives et invitations de chaque compétition seront publiées directement par la FIG à l'attention de toutes les fédérations membres admissibles. La FIG les mettra régulièrement à jour sur ses plateformes de communication.
- Le secrétariat FIG enverra des informations à toutes les fédérations membres par courriel et/ou par le site internet officiel de la FIG.
- Le comité d'organisation local de chaque compétition/FISE a le droit d'utiliser le logotype FIG sur les communications, affiches et programmes officiels à l'exclusion de tout support faisant l'objet d'une commercialisation (par exemple t-shirts, souvenirs, etc.).
- Le comité d'organisation local de chaque compétition/FISE peut demander l'assistance d'un délégué technique officielle PK et d'un membre du CE FIG (si désigné).
- Chaque compétition est intégrée aux services de résultats officiels FIG (publication des résultats sur le site internet de la FIG).

ART. 3 ATTRIBUTION DES COMPÉTITIONS DE COUPE DU MONDE

Le Comité exécutif FIG est habilité à attribuer les compétitions de Coupe du monde mentionnées ci-dessous. Il a autorisé la Commission présidentielle à conclure un contrat avec FISE pour les compétitions à Hiroshima et Montpellier.

2019: Chengdu (CHN) 6 - 7 avril
Hiroshima (JPN) 19 – 21 avril
Montpellier (FRA) 29 mai – 2 juin
2020: Hiroshima (JPN)
Montpellier (FRA)

ART. 4 RÈGLES ET RÈGLEMENTS

Les compétitions doivent être organisées conformément aux règlements FIG suivants qui sont en vigueur l'année dans laquelle se déroule la compétition, à l'exception de toute disposition spécifique mentionnée dans le présent Règlement des séries compétitions de la Coupe du monde Parkour FIG:

- Statuts
- Code d'éthique
- Règlement technique, sections 1 et 7
- Règlement sur les licences
- Code de Pointage Parkour
- Règlement général des juges
- Medical Organization of the Official FIG Competitions and Events
- Règlement sur les contrôles antidopage
- Règlement médias
- Normes des engins (à compléter pour PK)
- Règlement sur la publicité
- Règlement sur les accréditations
- Règlement des cérémonies protocolaires

et toute autre décision ultérieure prise par le Comité exécutif FIG.

ART. 5 FORMAT DE COMPÉTITION, PARTICIPATION ET PROGRAMME

Les compétitions de la Coupe du monde Parkour se déroulent selon le programme suivant:

Art. 5.1 Qualifications:

Qualifications speed-run et freestyle, classement séparé pour hommes et pour femmes. Les compétitions se déroulent conformément aux dispositions du Règlement technique (Section 7, Art. 1.2, Option 2).

Art. 5.2 Finales

Finales Speed-run et finales freestyle, appliquant les dispositions du Règlement technique (Section 7, Art. 1.2) avec les exceptions suivantes:

- Si aucun athlète du pays dans lequel se déroule la compétition ne se qualifie pour les finales, des wild cards – une pour un athlète homme et une pour une athlète femme – sont attribuées comme suit:
 - Les athlètes doivent avoir participé aux qualifications
 - Speed-run: un homme **ou** une femme, le/la mieux classé(e) après les qualifications.
 - Freestyle: un homme **ou** une femme, le/la mieux classé(e) après les qualifications.
 - Si, sur la base de ces critères les deux wild cards seraient attribuées à des athlètes du même sexe, une des wild cards est attribuée au/à l'athlète mieux classé(e) de l'autre sexe des qualifications freestyle.
 - Selon leur classement, les wild cards reçoivent la dotation en espèces et médailles, mais pas de points de coupe du monde.

Art. 5.3 Compétition programme

Programme pour 3 jours de compétition:

Day 1	Day 2	Day 3	Day 4	Day 5
Arrivée et entraînements	<u>Speed-run:</u> Qualifications (1 ou 2 courses) <u>Freestyle:</u> Qualifications (1 ou 2 courses)	<u>Speed-run:</u> Finales hommes Cérémonie protocolaire <u>Freestyle:</u> Finales femmes Cérémonie protocolaire	<u>Speed-run:</u> Finales femmes Cérémonie protocolaire <u>Freestyle:</u> Finales hommes Cérémonie protocolaire	Départ

Programme pour 2 jours de compétition:

Exemple 1:

Day 1	Day 2	Day 3	Day 4
Arrivée et entraînements	<u>Speed-run hommes:</u> Qualifications (1 ou 2 courses) <u>Freestyle w:</u> Qualifications (1 ou 2 courses) <u>Speed-run:</u> Finales hommes Cérémonie protocolaire <u>Freestyle:</u> Finales femmes Cérémonie protocolaire	<u>Speed-run femmes:</u> Qualifications (1 ou 2 courses) <u>Freestyle hommes:</u> Qualifications (1 ou 2 courses) <u>Speed-run:</u> Finales femmes Cérémonie protocolaire <u>Freestyle:</u> Finales hommes Cérémonie protocolaire	Départ

Exemple 2:

Day 1	Day 2	Day 3	Day 4
Arrivée et entraînements	<u>Speed-run m/w:</u> Qualifications (1 ou 2 courses) <u>Freestyle m/w:</u> Qualifications (1 ou 2 courses)	<u>Speed-run:</u> Finales hommes Cérémonie protocolaire <u>Freestyle:</u> Finales femmes Cérémonie protocolaire <u>Speed-run:</u> Finales femmes Cérémonie protocolaire <u>Freestyle:</u> Finales hommes Cérémonie protocolaire	Départ

Art. 5.4 Ateliers de travail et leçons de formation

Dans le but de développer Parkour et de promouvoir ce sport, le programme des Coupes du Monde doit comprendre des activités telles que des présentations du sport, des ateliers de travail ouverts, des leçons de formation et des possibilités de pratiquer librement, destinées à tous les jeunes et restés jeunes ainsi qu'à un large public.

ART. 6 INVITATION

La FIG enverra l'invitation à toutes les fédérations membres de la FIG en règle.

Pour la série de 2019, la FIG est autorisée à inviter les 6 meilleurs athlètes du 1^{er} classement actualisé de la Coupe du monde.

Les athlètes doivent atteindre l'âge de 17 ans au minimum au cours de l'année de la compétition.

ART. 7 INSCRIPTION ET TAILLE DES DÉLÉGATIONS

Seules les fédérations membres affiliées à la FIG peuvent s'inscrire, à l'exception des athlètes invités directement par la FIG, pour lesquels la FN concernée doit donner son accord.

- 2 hommes et 2 femmes au max. par FN dans chaque catégorie (speed-run et freestyle). A ce maximum peuvent s'ajouter les athlètes invités directement par la FIG.
- La fédération membre de la FIG organisant la compétition peut participer avec 2 athlètes supplémentaires par catégorie (hommes et femmes).

Seuls des athlètes en règle et ayant atteint l'âge minimum (17 ans pendant l'année de la compétition), titulaires d'une licence FIG valable jusqu'à la fin de la compétition peuvent s'inscrire.

Taille maximum des délégations

	Speed-run		Freestyle		Total max.
	M	W	M	W	
Athlètes	2	2	2	2	8
Chef de délégation					1
Entraîneur	1		1		2
Personnel médical / paramédical					1
Paramédical suppl. pour 2 à 8 athlètes					1

ART. 8 DÉLAIS D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être effectuées conformément aux instructions dans l'invitation/les directives.

ART. 9 OBLIGATIONS FINANCIÈRES DES FÉDÉRATIONS PARTICIPANTES ET DE LA FIG

Sauf avis contraire dans la lettre d'invitation et dans les formulaires, les fédérations participantes invitées prennent en charge (voir aussi les exceptions ci-dessous concernant les 6 meilleurs athlètes des classements speed-run et freestyle):

- les frais de voyage
- l'hébergement
- les repas
- les frais d'inscription, sur demande du COL et approbation par la FIG.

Les fédérations n'ayant pas rempli leurs obligations financières envers la Fédération membre organisatrice dans le délai indiqué dans l'invitation/les directives, sont encore autorisées à participer. Cependant, la Fédération membre organisatrice ne garantit ni les réservations d'hôtel ni les repas ni les transports locaux. Les fédérations qui, au moment de leur arrivée, n'ont pas rempli leurs obligations financières envers la Fédération membre organisatrice ne seront pas accréditées.

La **FIG** prendra en charge:

- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement en chambre single y compris petit-déjeuner et per diem (y c. les jours de voyage) pour le délégué technique FIG
- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement en chambre single y compris petit-déjeuner et per diem (y c. les jours de voyage) pour le membre du CE FIG (si nommé par le Président FIG).
- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement en chambre single y compris petit-déjeuner et per diem (y c. les jours de voyage) pour deux employés FIG (si nommés).
- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement (chambres double) et pension complète pour les juges invités par la FIG.
- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement (chambres double) et pension complète pour les 6 premiers athlètes du classement actuel speed-run et freestyle participant à la compétition (max. 2 athlètes par catégorie par Fédération nationale).
- Pour la première compétition de la série 2019, la FIG invitera les 6 athlètes les mieux classés (speed-run hommes et femmes, freestyle hommes et femmes) du classement de la Coupe du monde après la dernière compétition de 2018.
- Dotation en espèces pour chaque compétition (10.1)
- Un trophée pour le vainqueur de la Coupe du monde speed-run hommes et femmes et freestyle hommes et femmes.

ART. 10 DOTATIONS EN ESPÈCES

Art. 10.1 Dotation en espèces payée par la FIG pour chaque compétition

La FIG paie les dotations en espèces suivantes pour chaque compétition de Coupe du monde Parkour pour hommes et pour femmes (total CHF 60'000):

Rang	Speed-run	Freestyle
	Total de CHF 15'000	Total de CHF 15'000
1	7'000	7'000
2	5'000	5'000
3	3'000	3'000

Il n'y aura ni dotation en espèces, ni médailles, ni points de la Coupe du monde si moins de 4 fédérations participent par discipline (speed-run et freestyle). Cette disposition doit figurer dans les Directives.

Si l'égalité de points persiste avec l'application de la règle de départage des égalités de point stipulée dans le RT section 7, les montants de la dotation en espèces des rangs à égalité seront additionnés puis divisés par le nombre de rangs à égalité.

La lettre d'invitation doit mentionner la dotation en espèces et sa répartition par rang.

ART. 11 JURY ET DÉLÉGUÉ TECHNIQUE FIG

Délégué technique

La FIG désignera un délégué technique (DT) pour chaque compétition de Coupe du monde qui collaborera étroitement avec le COL / FISE et garantit le bon déroulement des compétitions. Le DT doit être présent pendant toute la manifestation.

Panel de juges

Speed-run: 1 juge-arbitre (CJP), 1 starter/chronométrateur (ST), 2 juges contrôlant les check-points (CP)

Freestyle: 4 à 5 juges, dont un occupe également la fonction de juge-arbitre (CJP)

La FIG désignera les juges parmi ceux figurant sur la liste des juges Parkour.

ART. 12 OBSTACLES

Pour les séries de Coupe du monde FIG en coopération avec FISE, la FIG fournira les obstacles.

La course sera mise en place par le délégué technique FIG qui respectera les instructions données par la Commission PK.

Pendant les compétitions, le DT est responsable de la sécurité de la course.

ART. 13 SERVICE DE NOTATIONS ET DE RÉSULTATS

La FIG fournira un service de notation et de résultats, ainsi qu'un système vidéo de haute qualité (voir Règlement technique, Section 1, Art. 4.11.4.1) permettant d'enregistrer, de conserver et de compiler les images enregistrées.

Le délégué technique est responsable de l'envoi par courriel des résultats signés par lui-même, au secrétariat FIG et le COL/FISE, immédiatement après la fin de chaque compétition.

Les résultats ainsi que le classement mis à jour de la Coupe du monde seront publiés sur le site Internet de la FIG dans les 24 heures après la fin de chaque compétition.

ART. 14 DROITS DE TÉLÉVISION ET MARKETING

Pour les compétitions à Hiroshima et Montpellier, les droits de télévision et de marketing, production TV: selon accord conclu entre la FIG et FISE.

Pour la compétition à Chengdu les dispositions suivantes sont applicables :

Art. 14.1 Tous les droits média et droits marketing

Les droits médias, tous secteurs et moyens confondus, et les droits de reproduction ainsi que les droits marketing des Coupes du monde sont entièrement en mains de la FIG.

Art. 14.2 Droits médias, tous secteurs et moyens confondus – Définition

Le droit d'exploiter des images de la manifestation à travers le territoire sous quelque format que ce soit et en usant de tous les moyens, médias, technologies (qu'ils aient été connus ou inventés ou non) par le biais de tout service et sous quelque forme que ce soit pour toute destination désignée par la FIG (y compris, sans restriction, les services payants et gratuits, sous la forme ou par le biais de services englobant toute fonctionnalité avancée ou interactive qu'elle soit linéaire ou sur demande, dans sa totalité ou en partie (y compris, sans restriction, sous la forme de clips et de résumés)

Art. 14.3 Droit de télévision et de production

Une couverture télévisée est obligatoire.

La Fédération membre organisatrice doit garantir la production d'un signal international. Le signal est mis gratuitement à disposition de la FIG et de ses détenteurs de droits TV au centre international de radiodiffusion ou au centre de transmission international sans restriction et libre de tout frais d'accès.

La FIG confie à la Fédération membre organisatrice tous les droits de médias nationaux. Les droits de médias sont confiés gratuitement pour une période exclusive s'étendant jusqu'à une semaine après la compétition et, par la suite, sur une base de non exclusivité jusqu'à une année après la manifestation. Ensuite, les droits reviennent à la FIG.

L'attribution des droits prend effet sous réserve des conditions suivantes:

- Les Fédérations membres organisatrices soumettent les contrats de droits nationaux à la FIG pour approbation préalable par écrit.
- Les Fédérations membres organisatrices s'engagent à fournir au secrétariat de la FIG les coordonnées du diffuseur hôte au plus tard six mois avant la manifestation
- Dès que la compétition est terminée, les Fédérations membres organisatrices s'engagent à remettre au bureau de la FIG une copie du signal de base (signal international) au représentant FIG ou à l'agent sur place. Ce matériel est remis gratuitement à la FIG. Les frais de production et de port sont pris en charge par la Fédération membre organisatrice. La FIG peut se servir de ces cassettes à sa guise.

Tous les droits de média internationaux sont la propriété de la FIG.

Le montant total net généré par la vente des droits média internationaux est partagé avec les Fédérations membres organisatrices. 90% des revenus vont aux Fédérations membres organisatrices et 10% à la FIG.

Art. 14.4 Signal international de TV - définition

Le signal international de TV doit être produit conformément aux dispositions suivantes :

- le signal international de TV est un signal de télévision est intégré, complet, ininterrompu et constant produit en direct selon les normes de première qualité de diffusion professionnelle dans le sport à l'aide d'au moins six caméras au format 16 :9 (mais 4 :3 protégé avec exclusion expresse du format «letterbox») contenant la compétition ainsi que toutes les cérémonies protocolaires ;
- le signal international de TV contient les rediffusions au ralenti, les graphiques complets avec tous les textes des graphiques en anglais, y compris, mais non limité aux, les dossards, les listes de départ, les noms des compétiteurs, les résultats, conformément au droit et aux règlements en vigueur, le son international avec effets de son de trame correspondants sur au moins deux pistes son ;
- le signal international de TV ne peut pas contenir d'éléments domestiques inacceptables pour une diffusion internationale, tels qu'éléments publicitaires, présentateurs visibles, annonceurs de télévision, interviews, interruptions publicitaires et trous noirs ou tout autre élément qui pourrait perturber l'exploitation des droits ;
- le signal international de TV doit inclure la diffusion complète des finales avec les cérémonies protocolaires et doit commencer au moins quinze (15) minutes avant le début de la compétition. Pour la série qualificative pour les JO 2020, le signal international de TV doit comprendre au minimum deux engins des compétitions du concours multiple individuel (gymnastes individuelles).

Art. 14.5 Droits de marketing

Pour les séries 2017-2020, la FIG confie gratuitement tous les droits marketing (y compris l'espace publicitaire sur les engins) à la Fédération membre organisatrice. Les normes de la FIG en matière de publicité demeurent réservées.

ART. 15 FORMULAIRE MÉDICAL D'ANNONCE DE BLESSURE

Le délégué technique doit fournir un formulaire d'annonce de blessure (Athletes' Injury Summary Report) ainsi que tous les rapports concernant les blessures ayant eu lieu durant la manifestation ou une confirmation écrite qu'aucune blessure n'a été recensée. Ce rapport doit être envoyé au secrétariat de la FIG sous couvert de confidentialité médicale dans les 3 jours suivant la manifestation.

ART. 16 CONTRÔLE DE DOPAGE

Le COL/FISE doit organiser au minimum 6 contrôles de dopage, 3 pour les femmes et 3 pour les hommes lors de chaque compétition de Coupe du monde FIG. La collecte d'échantillons se fait par une organisation professionnelle reconnue. Les analyses doivent être faites par un laboratoire reconnu par l'AMA.

Les formulaires de contrôle antidopage doivent être envoyés au secrétariat de la FIG par l'agent chargé des contrôles antidopage dans les 3 jours suivant la manifestation. La FIG est responsable de la gestion des résultats.

ART. 17 ATTRIBUTION DES POINTS DE COUPE DU MONDE COMPTANT POUR LE CLASSEMENT DE COUPE DU MONDE

Des classements distincts de Coupe du monde FIG Parkour seront établis speed-run et pour freestyle

- Speed-run hommes
- Speed-run femmes
- Freestyle hommes
- Freestyle femmes

pour chacune des séries. Cette liste commence avec la première compétition de la série (Chengdu, CHN) et se terminera par la dernière compétition de la série (Montpellier (FRA)). Les deux meilleurs résultats réalisés par les athlètes seront pris en considération.

Les points de la Coupe du monde attribués aux athlètes sont:

Rang	Speed-run	Freestyle
1	50	50
2	40	40
3	35	35
4	25	25
5	20	20
6	15	15
7	10	10
8	5	5

Si l'égalité de points persiste avec l'application de la règle de départage des égalités de point stipulée dans le RT section 7, les points des rangs à égalité seront additionnés puis divisés par le nombre de rangs à égalité.

ART. 18 VAINQUEUR ANNUEL DE LA SÉRIE DE COUPE DU MONDE

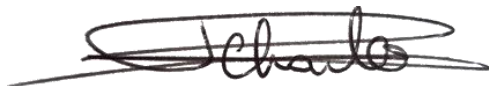
Le vainqueur de la série de la Coupe du monde est l'athlète ayant accumulé le plus grand nombre de points de classement des séries de Coupe du monde au terme de la dernière compétition de la série, en prenant en compte 2 meilleurs des 3 résultats.

Les égalités de points sont départagées comme suit : Après avoir additionné le nombre de rangs des deux compétitions prises en compte disputées par l'athlète respectif, l'athlète ayant obtenu le total le plus bas prévaut.

Une cérémonie protocolaire spéciale sera organisée lors de la dernière compétition de Coupe du monde de la série lors de laquelle les coupes seront remises aux vainqueurs.

Ce règlement a été approuvé par la Commission présidentielle FIG le 22 décembre 2017 (avec l'autorisation du Comité exécutif FIG donnée le 24 octobre 2017 au Benin). Il a été mis à jour par le CE lors de sa séance en février à Lausanne (SUI) et entre en vigueur le immédiatement.

Fédération Internationale de Gymnastique



Charles Perrière

Président de la Commission Parkour



Morinari Watanabe

Président FIG



Nicolas Buompane

Secrétaire général FIG

Lausanne, February 2019